



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pépin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

**RÉSOLUTION: 2024-09-312 / AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2024-06-2028-  
DOSSIER VANESSA HOULE**

**ATTENDU** la résolution 2024-06-228 adoptée par le conseil municipal en séance ordinaire du 12 août 2024;

**ATTENDU** l'intention des parties souhaitent de régler le dossier;

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

**QUE** la Municipalité mandate la firme Lavery pour conduire les discussions de règlement des dossiers en cours avec madame Vanessa Houle en collaboration avec la Direction générale.

Adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **13 septembre 2024**.

  
Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier